

SUJET 5

Vous travaillez au service Assurance Vie de la société Paternelle.

Vous recevez une lettre de Monsieur DELARUE relative à son contrat d'assurance-vie souscrit chez vous.

A l'aide des documents fournis en annexe, vous rédigez la réponse adressée à votre client.

Documents fournis

Annexe 1 : Lettre de l'assuré

Annexe 2 : Fiche produit

Annexe 3 : Fiche client

Vous répondez sous le nom de Monsieur Jean DELERUE.

Vous présenterez vos documents à l'aide de l'outil informatique mis à votre disposition.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
1h30

Session
2003

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E31 – 1^{ère} partie**
N° sujet : **03-1648**

Coefficient:

Folio
1 / 5

annexe I

Jacques DELARUE
15 rue du Renard
21000 DIJON

A

Contrat : 148 FG D

Société LA PATERNELLE
Service Assurance Vie

Dijon, le 15 novembre 2002

Monsieur,

Je suis titulaire chez vous d'un contrat d'assurance vie depuis janvier 1998.

J'ai effectué des versements pour un montant de 15 000 €.

Actuellement, j'ai besoin d'argent pour effectuer des travaux dans mon appartement.
Pouvez-vous m'indiquer comment récupérer mon épargne ?

Avec mes remerciements, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Delarue

P.S. : Y aura-t-il des conséquences fiscales consécutives à ce retrait ?

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité :

Durée :
1h30

Session
2003

Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E31 – 1^{ère} partie
N° sujet : 03-1648

Coefficient:

Folio
2 / 5

annexe 2

Compagnie	LA PATERNELLE
Date de commercialisation	01/05/1995
Nature du contrat	Contrat individuel d'Assurance vie à versements réguliers et libres.
Cible	Toute personne désirant se constituer un complément de retraite ou une épargne de précaution.

Objet	<p>⇒ La constitution progressive, par des versements réguliers ou libres, d'une épargne utilisable sous forme de complément de retraite ou de capital.</p> <p>⇒ Au terme de ce contrat, trois choix s'offrent au souscripteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recevoir le capital, majoré des participations aux bénéfices • Convertir tout ou partie de ce capital en rente viagère (avec possibilité de réversion) • Demander que le capital acquis au terme continue à être revalorisé dans les conditions prévues au contrat et effectuer, au rythme de son choix, des retraits partiels. <p>⇒ Transmettre en cas de décès, à des bénéficiaires librement désignés, un capital hors succession.</p>
-------	---

Caractéristiques du produit	<p>Durée : libre avec un minimum de 8 ans.</p> <p>Taux minimum garanti : 2,5%</p> <p>95% au moins du solde du compte financier est redistribué chaque année.</p> <p>Nos taux de rendement nets ces dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6,24% en 1997 • 6,02% en 1998 <p>Périodicité des versements : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle avec un minimum de 75 Euros par mois ou de 750 Euros par an. Versements complémentaires possibles à tout moment</p>
-----------------------------	---

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
1h30

Session
2003

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E31 – 1^{ère} partie**
N° sujet : **03-1648**

Coefficient:

Folio
3 / 5

annexe 2 suite

Rachat total ou partiel	<p>Sur simple demande le souscripteur peut retirer tout ou partie de l'épargne constituée. Joindre à la demande l'original des conditions particulières du contrat et un relevé de compte bancaire.</p> <p>En cas de rachat partiel ou total au cours des deux premières années, la valeur de rachat est égale à 95% de l'épargne retraite constituée.</p> <p>En cas de rachat après deux ans aucune pénalité n'est perçue.</p> <p>En cas de rachat partiel une épargne d'au moins 750 Euros doit être maintenue au compte.</p> <p>Le rachat total met fin au contrat.</p>
Fiscalité	<p>Prélèvements fiscaux : en cas de retrait total ou partiel pour chaque retrait, la quote-part des plus values est imposée selon un taux dégressif en fonction de la durée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 35% pour un retrait entre 0 et 4 ans • 15% pour un retrait entre 4 et 8 ans • 0 % pour un retrait après 8 ans. Si le seuil des plus values excède 5 300 Euros pour un célibataire ou 10 600 Euros pour un couple, le taux est de 7,5%
Plus produit	<p>Possibilité de cumuler les avantages liés à l'assurance vie et au P.E.P.</p> <p>Large choix au terme du contrat</p> <p>Epargne souple, au rythme souhaité par le souscripteur</p> <p>Produit d'épargne à moyen terme, permettant de se constituer un capital en toute souplesse et en toute sécurité, offrant les avantages de l'assurance vie</p>

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité :

Durée :
1h30

Session
2003

Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E31 – 1^{ère} partie
N° sujet : 03-1648

Coefficient:

Folio
4 / 5

annexe 3

FICHE CLIENT

Relevé du compte

Monsieur DELARUE

Contrat N° 148 FG – D –

du 15.01.1998

Sur le compte : 15 820 €
dont 820 € de plus values

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
1h30

Session
2003

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E31 – 1^{ère} partie**
N° sujet : **03-1648**

Coefficient:

Folio
5 / 5